Dossier de demande de participation financière pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Dans le cadre de sa politique de mobilité visant à encourager l'usage des modes actifs, Grand Besançon Métropole a souhaité promouvoir l'utilisation du vélo en proposant une subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) pour les habitants de son territoire.

Types d'équipements éligibles

Les équipements concernés par cette opération sont uniquement les vélos neufs à assistance électrique pliants, non pliants et les vélos cargo à assistance électrique répondant aux normes décrites ci-dessous. Le terme « vélo à assistance électrique » s'entend selon la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne n°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatts dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler» (selon la norme en viqueur).

Les vélos à assistance électrique d'une valeur d'achat supérieure à 3 000 €TTC ne sont pas éligibles à la subvention.

Les vélos concernés doivent être équipés d'un éclairage relié à la batterie, de garde-boues, d'une béquille et d'un porte-bagage. Les vélos sportifs de route et VTT à assistance électrique ne sont pas éligibles.

Les bénéficiaires éligibles

Sont éligibles les personnes remplissant les conditions suivantes :

- être maieur.
- être domicilié dans l'une des communes de Grand Besançon Métropole,
- avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 19 665 €*

Pour permettre le plus large nombre de bénéficiaires, une seule subvention par personne et par foyer pourra être accordée et de façon non renouvelable. Les entreprises et personnes morales ne pourront pas en bénéficier. Cette subvention reste cumulable avec l'aide d'Etat de 200 € pour les personnes ayant un revenu fiscal de référence par part < à 13 489 €.

* montant correspondant approximativement au revenu médiant GBM annualisé, après déduction des frais réels de 10%.

Les engagements du bénéficiaire

Pour le versement de la subvention, le bénéficiaire devra satisfaire aux obligations de remettre le dossier de demande dûment complété et signé portant la mention manuscrite « lu et approuvé », accompagné des pièces ci-dessous :

- la copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité,
- la copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat (pour un achat effectué en 2024, il s'agit de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022) ;
- la **copie de la facture d'achat** du deux-roues électrique, à son nom propre, portant la mention « facture acquittée » avec le cachet du fournisseur et sa signature ;
- un **justificatif de domicile** : quittance de loyer ou une facture d'électricité datée de moins de 3 mois, aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- l'engagement par l'**attestation sur l'honneur** page 3 à ne pas revendre pendant 2 ans le véhicule électrique aidé sous peine de restituer la subvention et à apporter la preuve aux services communautaires qui en feront la demande, que le bénéficiaire est bien en possession du véhicule électrique aidé ;
- un relevé d'identité bancaire IBAN (avec nom, prénom et adresse du domicile).

Tous les documents demandés doivent obligatoirement être établis au même nom.

Le bénéficiaire sera avisé par courrier de la recevabilité de son dossier.

Les engagements de Grand Besançon Métropole

La Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, en application de la délibération du 10 novembre 2021 n°2021/005860, verse au bénéficiaire une subvention fixée à hauteur de 25 % du prix d'achat TTC de l'équipement acheté et dans la limite d'une subvention maximum de 200 € pour un vélo à assistance électrique pliant ou non pliant et 400 € pour un vélo cargo à assistance électrique. Le Département des Mobilités informera le bénéficiaire par courrier ou par mail de l'accord de Grand Besançon Métropole.

Aspects financiers de l'opération

Cette opération n'est pas rétroactive au-delà du 1er janvier 2022. Cette subvention concerne les vélos achetés du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. L'aide sera attribuée par ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite des crédits alloués.

Sanction en cas de détournement de la subvention

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal : « L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 € d'amende ».

Participation enquête mobilité

Le bénéficiaire accepte de participer à l'enquête mobilité adjointe à cette opération et pourra, si nécessaire, être sollicité par le Département des Mobilités pour d'autres enquêtes relatives aux modes de déplacements sur le territoire du Grand Besançon Métropole.

Fait à, le :/	
Le bénéficiaire,	N°Dossier :
À retourner dûment complété et signé avec les pièces demandées : par voie postale à : agence Ginko Mobilités Place de la Révolution 25000 Besançon	
Demande de subvention	
Date de la demande ://	
Je soussigné(e) :	
Nom:	
Prénom :	
Résidant sur la commune de l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.	

d'attribution décrites dans la délibération mbre 2021.
nformatique destiné à la gestion d'un fichier t d'un deux-roues électrique. pole. 4, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations n Métropole.
portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des
néficié de subvention pour l'achat d'un vélo à que de Grand Besançon Métropole ;
l'achat d'un vélo neuf à assistance électrique
ique ou cargo à assistance électrique acheté sous peine de restituer la subvention perçue ;
Grand Besançon Métropole concernant les
Signature
édée de la mention « lu et approuvé »
ées à des fins d'études statistiques. les pièces justificatives que vous aurez communiquées font l'objet d'un in de répondre à votre demande de subvention pour l'achat d'un vélo à Sans ces informations, nous ne pouvons y répondre. La base juridique par la Collectivité et votre consentement pour ce qui concerne les études ité et ne seront pas communiquées à des tiers, à l'exception des données à centres de recharghe universitaires pour des finalités exclusivement.
les pièces justificatives que vous aurez communiquées in de répondre à votre demande de subvention pour Sans ces informations, nous ne pouvons y répondre par la Collectivité et votre consentement pour ce qui ca

scientifiques. Les données seront conservées pendant trois ans à compter de l'attribution de la subvention. Conformément à la loi française Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen 2016/679, vous pouvez demander à accéder aux informations qui vous concernent pour en obtenir une copie, pour les faire rectifier ou supprimer, pour vous opposer à leur traitement par Grand Besançon Métropole ou en demander la limitation. Vous pouvez définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de vos données à caractère personnel en cas de décès. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer vos droits ou pour toute question relative à ce traitement, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse dpo@grandbesancon.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation

auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

QUESTIONNAIRE MOBILITÉ

Age:		
Sexe:		
□ F		
□ M		
	ın vélo à assistance électrique ou u utre mode de déplacement ?	n cargo à assistance électrique dans le
OUI		
□ NON		
Si oui, pour remplacer q	quel mode de transport (plusieurs choix	x possibles) :
Marche à pied		
☐ Vélo sans assis	stance	
☐ Deux-roues mo		
	ommun (bus, tramway)	
Voiture		
Covoiturage		
Autre(s) (précis	er):	
2) Classez vos modes	de déplacement du plus utilisé au i	moins utilisé (de 1 à 7)
	Marche à pied	
	Vélo sans assistance	
	Deux-roues motorisé	
	Transport en commun (bus, tramway Voiture	/)
	Covoiturage	
	Autre(s) (préciser) :	
	rélo avant votre acquisition ?	
☐ OUI		
□ NON		
Si oui, à quelle fréquenc	ce ?	
Quotidiennemer	nt	
Au moins 1 fois	par semaine	
Au moins 1 fois	par mois	
Occasionnellem	nent	
Nombre de kilomètres à	a l'année (évaluation moyenne)	km
	sons avez-vous acheté un vélo à ? (Plusieurs choix possibles)	assistance électrique ou un cargo à
☐ Gain de temps (•	
Économie finan	·	
Raisons de san		

Franchir un dénivelé important
Problème de stationnement automobile
☐ Pour effectuer un trajet > à 5 km
Autre(s) (préciser) :
5) Auriez-vous acheté ce vélo à assistance électrique ou un cargo à assistance électrique sans cette subvention ?
OUI
□ NON
Si non, pour quelle(s) raison(s) ?
6) Comment avez-vous eu connaissance de cette subvention ?
Bouche à oreille
☐ Site internet
Services du Grand Besançon Métropole
Par ma commune de résidence
Par un vélociste
☐ Par la presse
☐ Autre(s) (préciser) :
7) Pour quel(s) type(s) de pratique(s) souhaitez-vous utiliser votre vélo à assistance électrique
ou un cargo à assistance électrique ? (Plusieurs choix possibles) Travail
École
☐ Université
☐ Accompagnement
Accompagnement Accompagnement
□ Visites
Loisirs
☐ Autre(s) (préciser) :
— Autre(a) (hierizer).